

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORSE DU SUD

: 2 Avenue de Paris – Résidence Diamant III

CS 60321 - 20178 AJACCIO CEDEX 1
: 04.95.51.07.26 - : 04.95.21.60.75

ARRETE DU PRESIDENT

Portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours avec épreuves d'accès au grade de Rédacteur Territorial

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud,

Vu le code général de la fonction publique

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2005-1727 du 30 décembre 2005 fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale des fonctionnaires de l'Etat en application des dispositions de l'article 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié, relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat part à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-942 du 1er aout 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours »,

Compte tenu de la charte passée entre le Centre de gestion de la Corse du sud, centre coordonnateur et le Centre de gestion de Haute Corse pour l'organisation des concours et examens professionnels,

Vu l'arrêté pris en date du 13 janvier 2023 portant ouverture d'un concours externe sur titres, interne et troisième concours, avec épreuves d'accès au grade de Rédacteur territorial,

Vu l'arrêté du 7 Mars 2017 modifié, fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours, examens professionnels et sessions de sélections professionnelles organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois des catégories A B et C de la fonction publique territoriale établi par le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du sud,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,

Vu la désignation du représentant du CNFPT,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: La liste des membres du jury des concours externe, interne et 3ème concours avec épreuves d'accès au grade de Rédacteur territorial, est composée ainsi qu'il suit :

NOMS/Prénoms	FONCTIONS
Président du Jury :	
OTTAVI Antoine	Président du Centre Départemental de Gestion de la
ou son remplaçant en cas d'empêchement	Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud et Maire de BASTELICACCIA
LACOMBE Baptiste-Xavier	
ou son remplaçant en cas d'empêchement	Maire de PERI – Conseiller territorial
Membres du Jury :	
Collège des Fonctionnaires	
BERTELLI Chantal ou	Fonctionnaire de Catégorie B
en cas d'empêchement	CAPA
FONDACCI Isabelle	
PEIGNAUD Cédric	Chef de Cabinet des polices administratives Préfecture de Corse du Sud
Collège des Personnalités qualifiées	
DUMAS Perrine	Maître de conférences, Droit public
	Doyenne - Université de CORTE
VECCHINI Alex	Directeur de délégation – CNFPT
Ou son représentant en cas d'empêchement	· ·
Collège des Elus	
LACOMBE Baptiste-Xavier	Maire de PERI – Conseiller territorial
OTTAVI Antoine	Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud et Maire de BASTELICACCIA

Article 2: En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Région de la Corse du Sud.

A Ajaccio le 10 octobre 2023

Le Président, A. OTTAVI

Acte à classer

AR_13102023_01

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

TIFIÉ.

Conforme

Identifiant FAST:

ASCL_2_2023-10-13T10-51-21.00 (MI248150417)

Identifiant unique de l'acte :

02A-282010016-20231010-AR_13102023_01-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte

Arrêté du président du CDG2A portant nomination des

membres du jury des concours externe, interne et 3èine

concours avec épreuves d'accès au grade de rédacte

territorial pris en date du 10 octobre 2023.

Date de décision :

10/10/2023

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte:

ARRETE NOMINATION JURY

Multicanal: Non

REDACTEUR 10102023.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 13/10/23 à 10:51

Date 13/10/23 à 10:51

Date 13/10/23 à 10:56

Par OTTAVI Antoine

Par OTTAVI Antoine

